



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Neocodion

Question écrite n° 50063

Texte de la question

M. Patrick Herr souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les conditions de vente du médicament Neocodion. Destiné ordinairement à soigner les maux de gorge, le Neocodion peut être acheté, sans prescription médicale, dans n'importe quelle pharmacie française. Or, il est notoirement connu que ce médicament est consommé par les héroïnomanes pour pallier le sentiment de manque lorsqu'ils ne peuvent se procurer immédiatement une dose. Cette situation pose évidemment un problème sanitaire, car détourné de sa fonction principale, le Neocodion entraîne des effets indésirables tels que des démangeaisons ou des maux d'estomac. Plus grave encore, l'absence de prescription conjuguée au très faible coût d'une boîte (environ 11 francs) peut contribuer à dissuader un toxicomane à suivre un programme de substitution pourtant mieux adapté à son état physique et psychique et plus conforme aux intérêts de la société. Enfin, il demande si cette facilité d'accès à un palliatif ne favorise pas la consommation d'héroïne dans notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Herr Patrick](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50063

Rubrique : Médicaments

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1615